

Au sein du lexique du golf, on peut retrouver des termes tels que: "Dropper" sa balle de Golf (cauchemar de nombreux golfeurs, surtout lors d'une compétition de Golf) , replacer ces "Divots" (terme de golf relatif à une certaine éthique du sport)...

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z

D

Déplacée (balle) : Lorsqu'une balle de golf est arrêtée ou déportée accidentellement, on parle de balle déplacée. Elle doit être rejouée où elle se trouve.

Descente : Mouvement avant du club à partir du sommet du backswing jusqu'au-delà de l'impact avec la balle de golf.

Détritus : Feuilles et brindilles non fixées au sol et n'adhérant pas à la balle, que l'on peut retirer sans pénalité. La balle de golf ne doit pas être déplacée.

Distance (d'un coup) : Distance parcourue par la balle de golf entre l'impact et l'emplacement où elle se trouve sur le sol.

Divot : Bande d'herbe soulevée par le club en passant sous la balle de golf. L'étiquette invite les joueurs à replacer leurs divots.

19ème trou : Un moment agréable au bar du clubhouse après un parcours de golf.

Dog Leg : Trou de golf dont le fairway tourne vers la gauche ou la droite.

Donner : Donner un putt. Considérer que son adversaire a rentré un putt sans qu'il ait effectivement à le faire.

Dormie : Position d'un joueur de golf par rapport à son adversaire quand, lors d'un match-play, il a autant de trous d'avance ou de retard qu'il lui en reste à jouer.

Double Bogey : Trou réalisé en deux coups au-dessus du par.

Downswing : Etape du swing correspondant à la descente du club, jusqu'à l'impact avec la balle.

Drapeau : Indique la position du trou sur le green.

Draw : Trajectoire de balle de droite à gauche, pour un droitier.

Drive : Au départ d'un trou le joueur place ou non sa balle sur un tee et joue son coup, on dit qu'il a drivé.

Driver : Club qui est normalement utilisé au tee de départ lorsque la distance maximum est requise. Ce club est aussi connu sous le nom de bois numéro un.

Droit de jeu : Prix de l'accès au parcours de golf.

Dropper : Action qui consiste à ramasser sa balle de golf lorsqu'elle se trouve dans un endroit injouable, puis à la laisser retomber sur le côté, bras tendu, moyennant ou non un point de pénalité. On peut aussi dropper une nouvelle balle de golf quand la première est dans l'eau.

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z

